

Relevé dans les registres de Pavilly

“ Opposition à mariage ”
13/02/1684 Bans du Mariage
de Pierre QUESNEL et Marie
DUQUESNE

Opposition

“ à laquelle publication de
baons s'est opposé Maistre
Pierre Hazé pour raisons qu'il
s'est réservé de dirre en temps
et lieu, ce qu'il a signé le 13
jour de février 1684 ”

“ le même jour de février
1684 s'est présenté ledit
Maistre Pierre hazé lequel a
déclaré se désister de l'op-
position qu'il avait mise au
mariage dudit Quesnel, en
date du 13 février, ce qu'il a
signé ”

“ A chacun son banc ”

Le 1er janvier 1713

Le 1er janvier 1713 se sont
assemblés les trésoriers habi-
tans du bourg et paroisse de
Pavilly par ordre de Mr le
président d'Esneval, seigneur
et patron de cette paroisse
pour estre procédé à l'adjudi-
cation des bans situés dans la
nef de lad. Eglise au plus of-

frand et dernier enchérisseur
dont l'offre des enchérisseurs
sera païée annuellement en-
tre les mains du trésorier en
charge sans attribution du
droit de sépulture après quoy
la proclamation a esté faite
ainsy qu'il en suit començant
du costé de l'epistre à la
charge de laisser huit pieds
pour l'allée, sans excéder la
superficie des pilliers de lad.
Nef en dedans attendu que
led. Bans ne pourront avoir
que cinq pieds de longueur,
trois et demy de largeur et
trois de hauteur et cepen-
dant, tous uniformes, le tout
présence de Mrs les curés.

Signé Dieulois, Ni-
colas de Saint-Andrieu,
Charles Couiy, Poullart, J
Baillihastre, C.Prentout, la
marque de Guillaume Leber,
illisible

Le premier bans estant en
droite ligne du premier pil-
lier adjudgé à Charles Coué et
depuis cédé à Maitre Pierre
Chouquet par le prix et
somme de cinquante sols

Le second ajugé à Jean Heu-

dier par led. Prix attendu
que le bans restera au profit
du trésor lui, sa femme et
depuis à l'instant a esté ré-
crié et adjudgé à Jacques
Baillihastre par le prix et
somme de cinquante cinq
sols

Le troisième bans adjudgé à
Jean Caillou par le prix et
somme de soixante sols

Le quatrième bans demeuré
en surséance attendu que
David Dieullois trésorier en
charge le réclame comme à
luy appartenant dont par
après il a offert cinquante
sols pour lequel prix il luy
a esté adjudgé

Le cinquième bans adjudgé à
Anne Bacheley par le prix
et somme de soixante sous

Le sixième bans adjudgé à
Pierre Quesnel par le prix
et somme de quarante sols

Le septième bans adjudgé à
Mr Delahoulière par le prix
et somme de vingt-cinq sols

La huitième place adjudgée à
Mr Lisant relachant à Ro-
bert Giel par le prix et
somme de trente sols



Les anecdotes,
piochées dans les
registres pimentent
une généalogie.

Qui dit mieux

Et toujours relevé dans
les registres paroissiaux
de Pavilly :

“ Multi-veuvages ”

Marie Marguerite
BRETTEVILLE, née à
Emanville le 8 mai 1753,
épouse successivement,
R . P I R O U T ,
J . P A S Q U I E R ,

C.MOREL, J-B.VALLEE
et L.NEEL

Un homme n'est pas en
reste, avec lui aussi cinq
mariages :

Charles VAUTIER, tonne-
lier, épouse successive-
ment : Catherine VIGER,
Catherine VINCENT, Ca-
therine DESLESQUE, Ma-

rie CROSNIER puis Ca-
therine DUBOIS.

Si vous aussi vous trouvez
un « record » au fil de vos
recherches, en âge, nombre
de mariages, nombre d'en-
fants, ou toute autre curio-
sité, merci de bien vouloir
nous le signaler pour ali-
menter cette rubrique.



Mariés cinq fois